



Déclinaison de l'Accord Guichetier

Des avancées pour le personnel

La CFDT a été reçue en bilatérale puis en plénière par le Directeur de l'Enseigne du Val de Marne, dans le cadre de la mise en place de l'accord guichetier. Les promotions et les conditions de travail ont donc constitué l'essentiel de l'entretien.

La reconnaissance professionnelle : 40 % de postes en 2.3

L'accord prévoit 40% de guichetiers en II-3 fin 2012 et 10 % en II-1. Ce qui se traduit pour le Val de Marne par 51 promotions en 2.3 pour 2011 et environ 50 pour 2012.

8 Rap sont programmées dont celle ouverte depuis le 04 mars qui se clôture le 30 mars 2011.

20 postes de fonctionnaires et 20 postes de salariés sont ouverts. A termes, 2 postes de 2.3 supplémentaires dans les bureaux 1000 et 1 dans les bureaux 2000.

Pour le passage en II-3, les critères retenus reposeront essentiellement sur la maîtrise du poste en II-2. Pour la CFDT, les agents qui tiennent les positions de back-office ne devront cependant pas être les « oubliés » de la promo, d'autant qu'ils sont pour la plupart plus que polyvalents.

Les conditions d'exercice du métier de guichetier :

Positions de travail debout : L'accord se préoccupe du temps de travail des guichetiers en position debout, et précise qu' « afin de limiter la pénibilité du travail debout, le DET doit veiller à ce qu'elle ne soit pas tenue par le même agent durant toute sa vacation en mettant en place un système de rotation ». Louable intention, mais la CFDT s'inquiète qu'entre théorie et pratique, il y ait un certain fossé qui se creuse.

Les pauses : A ce sujet, l'INRS (institut National de Recherche et Sécurité au travail) est très clair : ce n'est pas le temps de pause qui importe, mais sa fréquence. Pour une **position pénible**, le **minimum** doit être de **cinq minutes par heure**. La CFDT considère que ce minimum doit s'appliquer dès maintenant aux Bureaux Sans Argent. Nous suivrons ce sujet à travers les CHSCT : n'hésitez pas à nous faire part de vos témoignages, par téléphone ou lors du passage des représentants CFDT en bureau !

Les incivilités : Les formations déjà organisées ont reçu un écho favorable chez les guichetiers. A la Poste, désormais, de se donner les moyens afin que tous les bureaux en bénéficient.

La conciliation vie professionnelle-vie privée :

Les repos hebdomadaires : Dans ce chapitre, il est question des repos hebdomadaires et de la « nécessité de garantir un minimum de WE (samedi-dimanche ou dimanche-lundi) à chaque guichetier ». La Direction s'est engagée à ce que chacun bénéficie d'un WE minimum par mois. La CFDT souhaite obtenir 2 week-ends prolongés dans une période de 4 semaines en priorisant les samedis de repos.

De nouvelles rencontres avec les syndicats sont prévues afin de finaliser le nombre minimum de week-end.

Pour la CFDT, le samedi reste un jour particulier et une priorité dans les jours de repos. L'affaire du samedi après-midi où tous les établissements dans les communes de plus de 50 000 habitants risquent d'être concernés en 2011 ne doit pas être occultée. Nous revendiquons le recrutement d'étudiant le samedi en CDI afin de concilier les repos nécessaires pour le personnel des bureaux, l'expérience professionnelle et une rémunération pour les jeunes.

Les Congés : Des rappels seront faits dans le sens d'une formalisation systématique. Pour la CFDT, il devient indispensable de déposer ses demandes de congés par écrit en respectant les dates butoir et d'exiger une réponse écrite.

Le temps partiel des conseillers financiers : Pour favoriser l'accès des guichetier(e)s aux fonctions de conseiller(e)s financiers, l'accord prévoit la possibilité d'exercer ce métier à temps partiel. Il est acquis que si le conseiller financier travaille à 80%, il aura 80% de l'objectif d'activité.

Les remboursements des frais de déplacement :

Bien que nous intervenions, dès lors que nous étions informés des manquements, cette mesure, et non la moindre, devrait permettre le remboursement systématique des frais de déplacement au sein des Terrains.

Un oubli serait donc un de trop ! D'autant que, selon le siège, cette mesure a été budgétisée de façon conséquente. Tous les déplacements sont pris en charge qu'ils soient réguliers et pris en compte dans l'organisation ou qu'ils soient occasionnels en remplacement d'une absence.

La CFDT tient à votre disposition les textes actualisés sur les frais de déplacement.

Comme vous le voyez, la CFDT a obtenu des engagements de la direction sur un certain nombre de sujets Si vous rencontrez des difficultés sur des points concernant cet accord, n'hésitez pas à nous en faire part. En qualité de signataire, nous ne manquerons pas de les évoquer lors d'audience ou en Commission de suivi, et à ce titre, il est évident que nous sommes les mieux placés pour vous aider !

AVEC VOUS, POUR VOUS : LA CFDT !

**Une force d'actions, de propositions, de négociation
à votre service !**